

Vigilance face aux violences familiales : il faut alerter. Rappel des numéros d'appel, par téléphone, SMS, internet.

Violences familiales : donner l'alerte ; se loger

La vigilance de chacun et chacune face aux violences familiales est cruciale : cris, hurlement, coups, pleurs... à la moindre suspicion dans votre voisinage, il faut alerter. 3F s'engage pour participer à la lutte contre les violences familiales, notamment en informant sur les services d'alerte et d'aide existants, et en apportant des solutions de logement aux victimes.

ALERTER

• Par téléphone

- En cas d'**urgence immédiate** : appelez le **17**, numéro de la police,
 - En cas de difficulté à parler ou entendre, envoyez un **sms au 114**
 - Protection des **enfants et adolescent·es en danger** : appelez le **119**, numéro de téléphone anonyme et gratuit, 24 heures/24, 7jours/7. .
 - Protection des **personnes âgées**, des **adultes en situation de handicap et des adultes vulnérables** : appelez le **3133**, numéro national accessible du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi et dimanche de 9h à 13h et de 14h à 19h.
- L'appel est gratuit et confidentiel.
- Protection des **femmes en danger** : appelez le **39 19**, numéro de téléphone **anonyme et gratuit 24 h/24 et 7j/7**.

Le 3919 est la ligne d'écoute nationale destinée aux femmes victimes de violences : cela signifie qu'une professionnelle vous répondra et vous apportera une écoute bienveillante et sans jugement.

Plus d'informations sur le site de la [Fédération nationale Solidarité Femmes](#)

- **Par SMS**

En appelant le **114** : il s'agit d'un numéro d'**urgence** qui permet d'alerter par SMS la police, la gendarmerie, le SAMU ou les pompiers (selon votre localisation). Ce numéro est accessible 24 heures/24, 7 jours/7.

À l'origine, il s'agit d'un numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : il a été élargi à toutes les victimes de violences intrafamiliales qui ne peuvent pas sortir de chez elles, ni faire de bruit.

- **Par Internet**

Via la plateforme gratuite et anonyme mise en place par le gouvernement. Elle fonctionne 24 heures/24, 7 jours/7 : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

Sur ce site, vous pourrez **signaler en ligne à tout moment une violence** conjugale, sexuelle ou sexiste : [Accueil | Service-Public.fr](#)

Ce tchat permet d'échanger avec des policiers et policières ou des gendarmes spécialement formés aux violences sexistes et sexuelles, qui peuvent déclencher des interventions.

Anonyme et gratuit, ce tchat est accessible 24h/24 et 7j/7.

À tout moment, vous pourrez quitter rapidement le tchat et l'historique de discussion pourra être effacé de votre ordinateur, smartphone ou tablette.

- **Protéger vos documents et vos témoignages** : Mémo de Vie, plateforme gratuite, accessible sur smartphones, tablettes et ordinateurs, créée pour aider les victimes de violences répétées.

Outil digital sécurisé et personnel, Mémo de Vie permet de sécuriser des données sensibles et d'accéder aux contacts et informations utiles.

-> Tout savoir sur [Mémo de vie](#)

- **Un dispositif en pharmacie**

Les victimes de violences familiales peuvent désormais **donner l'alerte et se réfugier dans les pharmacies**, à la demande du Ministère de l'Intérieur.

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : DES SOLUTIONS DE LOGEMENT EXISTENT

- **Rester au domicile sans l'agresseur**

- **Préparer au mieux son départ du domicile**

-

- **L'aide financière universelle d'urgence** pour les victimes de violences conjugales

Depuis décembre 2023, les victimes de violences conjugales peuvent bénéficier d'une aide financière, versée par la CAF ou la MSA, leur permettant de quitter rapidement leur foyer, de se mettre à l'abri et de faire face aux dépenses immédiates.

Toutes les personnes victimes peuvent en bénéficier (femmes ou hommes, avec ou sans enfant), quelles que soient leurs conditions de ressources.

-> Tout savoir sur l'[aide d'urgence](#)

- **Se reloger**